



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

12 Juin 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 12 Juin 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/ UDHL92/ SHAL N° 2018-86	30.05.2018	Arrêté préfectoral portant désignation des membres des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2018-86 du 30 mai 2018 portant désignation des membres des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accès à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 188 ;

Vu le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 modifié relatif aux commissions départementales de conciliation ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL-UDHL92/SHAL n° 2018-08 du 14 février 2018 portant désignation des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de la Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'Hébergement et du Logement, Directrice de l'Unité Départementale 92 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de la Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'Hébergement et du Logement, Directrice de l'Unité Départementale 92 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés représentants des organisations mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2018-08 du 14 février 2018 visé ci-dessus :

a/ organisations représentatives des bailleurs

sur proposition de :

- l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 92 (U.N.P.I. 92)

Chambre Syndicale des Propriétaires Immobiliers de Boulogne-Billancourt

2 titulaires,

Monsieur BRUNSCHWICK Yves

Madame CONTE Marie-Hélène

2 suppléants,

Monsieur ARNAUD Max

Madame HURTEL Nicole

- la Fédération Française de l'Assurance (F.F.A.)

1 titulaire,

Madame SALIBA Nathalie

1 suppléant

Pas de suppléant

- la Fédération Régionale des E.P.L. Ile-de-France (F.R.E.P.L. IDF)

2 titulaires,

Madame N'DIAYE-BODIN Hélène

Pas de titulaire

2 suppléants,

Monsieur MOEC Patrick

Pas de suppléant

- l'Association des Propriétaires de Logements Intermédiaires (A.P.L.I.)

2 titulaires,

Pas de titulaire

Pas de titulaire

2 suppléants,

Pas de suppléant

Pas de suppléant

- Foncia Institutional Property Management (FONCIA IPM)

1 titulaire,

Monsieur BATTINI-PIERSON Pasquin

1 suppléant,

Monsieur LE LAGADEC Eric

- la Direction Départementale de l'Association Régionale des Organismes H.L.M. de la Région IDF (A.O.R.I.F.)

6 titulaires,

Madame DURAND Sandrine

Madame LAVOYE Corinne

Madame MARADIN Stéphanie

Madame MOURIER Céline

Monsieur VASSE Christian

6 suppléants,

Madame JOLLY Marie-Claude

Madame ZERDOUN Pauline

Madame ANDRE Gwenaëlle

Monsieur DIAFERIA Tony

Madame NOREL Maryse

6 titulaires,

Madame GOURDELIER Françoise

6 suppléants,

Monsieur PREAUX Gabriel

- la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (F.S.I.F.)

1 titulaire,

Monsieur LE TRUNG Philippe

1 suppléant,

Madame MARTIN Aude

b/ organisations représentatives des locataires

sur proposition de :

- la Confédération Nationale du Logement 92 (C.N.L. 92)

6 titulaires,

Monsieur QUENNEVILLE Guy

Monsieur GAMARD Lionel

Monsieur HODEMON Gérard

Madame RAVEL Brigitte

Monsieur BERNIERE Pierre

Monsieur CASIEZ Christian

6 suppléants,

Madame LACOMBE Eliane

Madame ZEBICHE Danielle

Madame SOURY Françoise

Monsieur GEORGES Bernard

Madame BENSATRI Fatma

Monsieur HAREAU Jean-Claude

- la Confédération Générale du Logement 92 (C.G.L. 92)

4 titulaires,

Monsieur DURAND Claude

Monsieur FRECHET Michel

Madame LANGLOIS Beverly

Madame PRIOU Henriette

4 suppléants,

Monsieur LAINE Christian

Monsieur LEPOUTRE Pierre

Monsieur RIQUELME Alain

Monsieur SILLIAU Clément

- l'Union Nationale des Locataires Indépendants (U.N.LI)

2 titulaires,

Monsieur GUILLEMAUD Alexandre

Madame PERICHON Yvonne

2 suppléants,

Madame LEHMANN Dinah

Monsieur VERMEULEN Franck

- l'Union Départementale des Associations Familiales 92 (U.D.A.F. 92)

1 titulaire,

Madame DE PRECIGOUT Blandine

1 suppléant,

Pas de suppléant

- l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir (U.F.C.-Que Choisir)

1 titulaire,

Monsieur DEFONTAINE Michel

1 suppléant,

Madame COHEN Julie

- Consommation, Logement et Cadre de Vie – Union Régionale (C.L.C.V.-Union Régionale)

1 titulaire,

Monsieur PHILIPPON Emmanuel

1 suppléant,

Monsieur PIROT Marc

Article 2 : L'arrêté préfectoral DRIHL/UTHL92/SHAL n° 2015-0036 du 8 juin 2015 portant désignation des membres des organisations bailleurs et de locataires siégeant à la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Directrice Régionale et Interdépartementale adjointe de l'Hébergement et du Logement, Directrice de l'Unité Départementale 92, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 30 mai 2018

Le Préfet,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>